

**Intervention de Raymond Lannuzel - Nantes
Groupe communiste**

Point 04 – Nantes – Bas Chantenay – Définition des objectifs et des modalités de concertation préalable à une zone d'aménagement concerté – Conception urbaine – Désignation des membres élus du jury.

Monsieur le Président, chers collègues,

Par cette délibération, les études urbaines vont être lancées sur le Bas Chantenay. Elles ont un intérêt tout particulier pour les élus communistes. En effet, **la mutation de ce territoire appelle de transcender cet espace vaste qui va du Pont de Cheviré au pied de la butte Sainte Anne. C'est donc un territoire riche, aux usages divers dont la mise en valeur de son histoire et son présent, son paysage, son relief et le fleuve qui le borde est incontournable. C'est en même temps une entrée de ville avec ses exigences esthétiques et ses contraintes.** Il ne s'agit pas pour nous d'en faire un patchwork, un découpage parcellaire facile à marchandiser. Il s'agit au contraire d'un **aménagement global** qui doit permettre de mettre en valeur les quais et les rives de la Loire, le relief de ce territoire, les projets habitat et les activités diverses potentielles et existantes. C'est pourquoi, il nous apparaît que les études des deux sous-ensembles déjà effectuées doivent être relues avec la vision de cet aménagement global et sur le long terme.

De plus, nous demandons que les fonctionnalités portuaires et industrielles du Bas Chantenay dont l'impact socio-économique n'est pas contesté soient valorisées. C'est une richesse d'avoir sur un territoire cette mixité d'usage. En même temps, nous souhaitons vivement que les emprises ferroviaires soient préservées.

Enfin, avec cette réflexion d'aménagement global, il nous apparaîtrait fort utile de prolonger la zone d'études jusqu'au boulevard de Cardiff dont les problématiques se recourent.

Je vous remercie de votre attention.